Pas de tir Air Comprimé 10m

Pour l'instant seuls 10 postes à 10m pour armes à air comprimé avec rameneurs électriques sont fonctionnels.
Les 10 autres postes sont en cours de montage.

Pas de tir 25m pour armes de poing

Les 10 postes de tir sont opérationnels mais afin de limiter les nuisances sonores, l'usage des armes bruyantes est encadré :

sur les pas de tir courants, de 1 à 5 :

Les calibres et munitions sont limités aux charges courantes du calibre 38 SP Wad Cutter

sur les pas de tir 6 et 10 :

Des caissons réducteurs de bruit ont été aménagés pour permettre d'élargir les possibilités d'usage des cartouches manufacturées aux 38 SP, 357, 9 mm et 45 ACP

Pas de tir 50m

Les 8 postes de tir sont opérationnels pour le pistolet libre et la carabine.
Le calibre est strictement limité au 22LR

Visiteurs

Les visiteurs, licenciés à la FFTir, sont soumis aux mêmes règles dans la limitation des usages des armes de poing au pas de tir à 25m.
Une redevance est demandée pour l'utilisation des installations. Son montant est fixé chaque année par le Comité Directeur

Invités

Tout invité par un membre actif du club doit être préalablement déclaré au Président avant son arrivée au stand afin de procéder à la vérification d'une inscription au FIchier National des personnes Interdites d'Acquisition et de Détention d'Armes.

Sans cette vérification préalable, l'invité ne sera pas autorisé à participer aux tirs.
Rappel, tout licencié reste responsable de son invité et doit rester derrière lui pour l'encadrer et prévenir toute manœuvre dangereuse.